



## Finances publiques

### Budget primitif

Le budget primitif fixe, aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Pour 2017, il sera équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 11 183 800 €  
Section d'investissement : 10 537 140 €

### Demandes de subvention

**Extension/Reconstruction** - La commune accompagne les familles en proposant un panel de solutions de garde pour la petite enfance. Elle met notamment à disposition des parents un Relais d'Assistants Maternels. Mais elle apporte aussi un soutien logistique et financier à la crèche associative Sucre d'Orge. Les réserves émises par les services de Protection Maternelle et Infantile concernant ces deux structures ont amené la commune à réfléchir à un équipement nouveau, répondant à de nouvelles normes. Ce projet de reconstruction/extension permettrait de disposer de locaux adaptés et d'augmenter la capacité d'accueil. Estimé à 1 865 289 € HT, ce projet peut donner lieu à subvention d'investissement. La commune va déposer une demande en ce sens auprès des partenaires financiers : Caisse d'Allocations Familiales 31, Conseil Départemental.

**Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a pour objectif d'accompagner les jeunes collégiens et de lutter contre la déscolarisation. Ce dispositif, dans lequel la commune s'inscrit pleinement est soutenu par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer cette activité.

### Tarifification

**Séjour ski** - Depuis juin 2013, la commune s'est employée à mettre en place une tarification modulée pour ses services d'accueils de loisirs. Plus juste, plus équitable, puisque basée sur les revenus de chaque famille, cette tarification modulée va s'appliquer aux séjours ski. La participation des familles est adossée au quotient familial tel que défini par la Caisse d'Allocations Familiales. En fonction de ce quotient familial (400 €/mois pour le quotient plancher, 2 000 € pour le quotient plafond), les tarifs des séjours de ski pour les jeunes variera de 76 € pour le tarif plancher à 230,05 € pour le tarif plafond.

### Tarifs sorties des accueils de loisirs

Depuis le 1er janvier 2016, la participation aux activités péri et extra scolaires est facturée directement par la commune sur les « comptes familles » des bénéficiaires. Pour la période février/mars 2017, les tarifs sont fixés comme suit :

	Activité	Nombre de places	Tarif
ALSH	La Machine à sons à la Péniche Didascalie	12	6€
	Quai des savoirs	40	2€
	Patinoire à Blagnac	16	4,80€
	Théâtre de la Violette « le petit Prince »	6	6€
PAJ	Enigma Escape	7	10€
	Balade à cheval	7	5€
	Atelier bien-être et beauté	-	5€
	Warrior Adventure	7	10€
	Journée à la montagne	7	20€
	Après-midi karting	7	12€

## Ressources humaines

### Création de postes

**Chargé de communication** - La commune renouvelle le contrat de chargé de communication pour réaliser l'ensemble des supports de communication –papier et numérique- de la collectivité. Ce poste s'inscrit dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

**Adjoints techniques et attachés territoriaux** - Au titre de la promotion interne ou de l'avancement de grade, 4 postes permanents sont créés, 3 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, un dans celui des attachés territoriaux.

**Adjoints territoriaux du Patrimoine** - Pour le bon fonctionnement de la future médiathèque qui sera installée au Pôle Culturel, deux postes permanents sont créés dans le cadre d'emploi d'adjoints territoriaux du Patrimoine. Ils concernent le département Son et Image et animation.

### Recrutement de vacataires

Le contrat de vacataire est renouvelé pour effectuer la distribution ponctuelle des publications municipales. Cette vacation se déroulera entre le 1er mars 2017 au 28 février 2018. La rémunération est fixée à 12,05 €/h.

## Culture

### Orchestre à l'école

Depuis plusieurs années, la commune est engagée dans le dispositif « Orchestre à l'école ». Pendant trois ans, une classe entière est appelée à devenir un « orchestre » ; élèves initiés ou non à la musique, bénéficient d'un enseignement musical. Ce dispositif est inscrit dans le projet d'école ; il est le fruit d'un partenariat entre l'association Orchestre à l'école, l'Education Nationale et la commune. Pour 2017, la commune renouvelle son adhésion à l'association ; le montant de l'adhésion est de 100 €.

### Danse à l'école

Depuis 2007, la commune s'inscrit dans le dispositif « Danse à l'école ». Ce dispositif sert un « projet d'éducation artistique et culturelle ». « Danse à l'école » fait l'objet d'une convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la commune. Dans le cadre de la convention, au titre de sa participation, la commune prévoit :

- Le financement d'enseignements de danse pour une école maternelle de l'Ecole Saint-Exupéry. Une deuxième classe sera financée par la DSDEN.
- Une participation communale de 600 € pour financer les interventions de la Compagnie Sara Ducat dans les classes
- Un financement de 1 200 € pour le spectacle de restitution avec la Compagnie Sara Ducat
- La prise en charge des transports des élèves jusqu'aux lieux de rencontres départementales dans la limite d'un montant fixé à 500 € maximum
- Un financement complémentaire de 800 € pour un spectacle « Art Vivant »

## Ecole de musique

Pour mettre en adéquation les congés des assistants d'enseignement artistique avec ceux de l'ensemble des agents de la collectivité, le règlement intérieur de l'école de musique est revu. Les cours se dérouleront de septembre à juillet à l'exclusion des jours fériés. L'école de musique pourra être ouverte lors de certaines périodes de vacances scolaires. Le calendrier sera défini en début d'année.

## Pôle culturel

Le nouvel établissement culturel va ouvrir ses portes au mois de mai. Le groupe de travail dédié à ce pôle a émis des propositions pour procéder à la dénomination de cet équipement. Une liste restreinte de 4 noms (l'Aria, la Mosaïque le Vaisseau, Corn'Air) a fait l'objet d'une consultation citoyenne qui s'est déroulée du 20 décembre au 25 janvier. 586 votes ont été enregistrés. Le nom de « L'Aria » a obtenu 32,4 % des voix. Le Pôle Culturel sera donc officiellement dénommé L'Aria.

## Divers

### Eclairage public

**Rues Viadieu, Verdier, de Gaulle et impasse des Côteaux** : A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire concernant la rénovation de l'éclairage public dans les rues Viadieu, Verdier, de Gaulle et l'impasse des Côteaux. Les travaux sont estimés à 302 500 € TTC dont 78 863 € resteraient à la charge de la commune.

**Rue du Pont-Vieux** - A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire concernant la rénovation de l'éclairage public rue du Pont-Vieux. Les travaux sont estimés à 178 750 € TTC dont 46 601 € resteraient à la charge de la commune.

### Airlog 2

Pour répondre à l'augmentation des cadences de production d'Airbus, la Société Star Reaestate (Airbus Operation SAS) souhaite réaliser un projet Airlog 2. Cette nouvelle plate forme logistique fera suite à Airlog 1 mise en service en 2014 dans le secteur de Barquill. Le bâtiment a vocation à réceptionner et entreposer des éléments d'aménagement d'avion en vue de leur préparation et de leur expédition. Ce site doit répondre à la réglementation des installations classées. Une enquête publique a été réalisée. Le dossier soumis à enquête conclut à une « prise en compte de manière proportionnée des enjeux environnementaux et propose des mesures pertinentes pour limiter les impacts du projet sur l'environnement ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

## A savoir

A savoir – Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – [www.cornebarrieu.fr](http://www.cornebarrieu.fr) rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal